

les salaires a nuï à la production des matériaux et à la construction de logements. Il faudra relever le bas niveau des salaires. (9) Nous accusons le Gouvernement de prélever des impôts qui découragent l'ouvrier, le producteur, l'apprêteur et l'entrepreneur et limitent la production. (10) La ligne de conduite qu'il a suivie pendant la guerre à l'égard de la main-d'œuvre a gaspillé nos ressources humaines et nuï à notre capacité de production.

C'est la responsabilité du Gouvernement. Sans exiger l'impossible ni de surhumain, nous prétendons qu'il n'a pas été à la hauteur de la tâche. Loin de là. Cela incombe à l'autorité fédérale. Le Gouvernement s'est arrogé tous les pouvoirs nécessaires. C'est toujours la même histoire. Quand les choses vont bien, il veut sa part de mérite, mais c'est bien différent dès que la situation est défavorable. Il cherche alors à éluder ses responsabilités. Nous en avons eu un exemple au cours du présent débat ainsi qu'au cours des discussions sur la situation ouvrière, à la session d'automne. Nous avons vu alors la différence entre les mérites et les responsabilités. Durant la grève des employés de Ford nous avions, au Canada, une crise de la main-d'œuvre. Or le ministre du Travail (M. Mitchell) a alors déclaré ici même que la solution de ce problème incombait à l'autorité provinciale. Tandis qu'aujourd'hui...

L'hon. M. MITCHELL: Pas du tout.

M. FLEMING: C'est ce que rapporte le hansard. Le ministre du Travail a affirmé que c'était l'affaire du gouvernement de l'Ontario. Les deux gouvernements ont travaillé de concert à la solution du problème et le premier ministre (M. Mackenzie King) est aujourd'hui en mesure de vanter la situation ouvrière au Canada. Mais à qui va le mérite? Au ministre du Travail. Quand il s'agit de s'arroger des mérites, le Gouvernement ne cède sa place à personne.

Le problème de l'emploi est directement relié à celui du logement. Le rapport Curtis estimait que la construction de 25,000 maisons fournirait du travail à 150,000 personnes pendant un an. C'est à l'autorité centrale qu'il incombe de mettre en œuvre un programme qui assurera un haut degré d'emploi. Le problème du logement est donc sa responsabilité directe.

En ce qui concerne la sécurité sociale—et il s'agit réellement d'un problème de sécurité sociale—c'est assurément au gouvernement fédéral qu'il incombe d'accorder de l'aide financière.

Puis-je retenir l'attention de la Chambre deux minutes encore pour lui faire part de ce que constituent, à mon sens, les besoins de la situation? En premier lieu, le Gouvernement et le Parlement doivent reconnaî-

[M. Fleming.]

tre franchement qu'une crise nationale existe. Gardons-nous de faire un ballon politique de cette question. Il existe une crise nationale du logement. Mon chef et d'autres ont signalé que le président des Etats-Unis avait reconnu qu'une telle situation existait dans son pays. Pourquoi ne pas en faire autant au Canada? Je m'adresse maintenant au Gouvernement et au Parlement. Lorsqu'il s'agit de la sécurité de l'Etat, le gouvernement n'hésite pas à agir, même s'il lui faut passer outre à la loi. Pourquoi ne pouvons-nous pas prendre d'énergiques mesures dans ce domaine, tout en respectant la loi, afin d'ajuster le plafond des salaires? J'ai dit qu'il était nécessaire d'accorder un dégrèvement aux salariés et à ceux qui s'adonnent à la production. Tous les partis représentés dans cette enceinte conviennent qu'il faut concentrer uniquement nos efforts sur la construction de maisons, même s'il faut négliger la construction d'autres immeubles. Dans la construction des maisons, il faut accorder tout d'abord la préférence aux anciens combattants.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre. L'honorable député a épuisé son temps de parole, et il ne peut poursuivre son discours sans le consentement de la Chambre.

Des VOIX: Poursuivez.

M. FLEMING: Je remercie la Chambre de son obligeance et je promets d'être bref. Après avoir répondu aux exigences de la construction d'habitations, il nous faudra songer aux besoins de l'industrie de la construction en général car, pour répondre à la demande formidable de matériaux de construction, il nous faudra agrandir considérablement nos usines. Ce qui s'imposera ensuite, ce sera un vaste programme.

En donnant ses instructions à M. Wilson Wyatt, son administrateur du logement, aujourd'hui chargé de hâter les travaux, de dresser un programme pour les Etats-Unis, le président Truman lui a dit: "Ne vous contentez de rien de modeste". Tel doit être notre mot d'ordre au pays. Il nous faut quelque chose de vaste. Les demi-mesures ne sauraient suffire, le problème est de trop grande envergure. Je n'ai pas vu le programme de construction que le Gouvernement s'est tracé pour 1946. S'il en a un d'établi, s'il s'est fixé un objectif, la Chambre n'en connaît encore rien. Il nous faut un objectif, sans quoi nous piétièrerons sur place. La Housing Enterprises Limited a annoncé son intention de construire, en 1946, 6,000 logements en divers centres canadiens. Il s'agit là d'habitations à loyer. Mais, monsieur l'Orateur, ce n'est encore qu'une goutte d'eau jetée dans l'océan. Et ne nous leurrions pas au point de nous imaginer qu'il s'agira d'habitations à loyer modi-